Image not found or type unknown

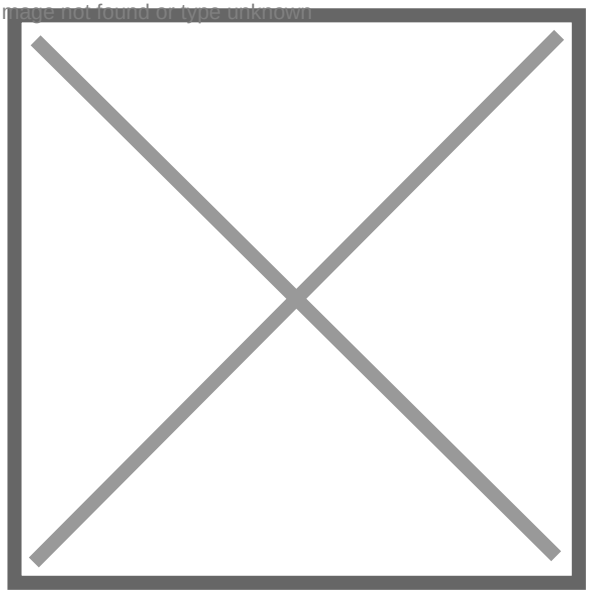

Permis probatoire invalidé (perte de points)

Par **bastiano**, le **10/09/2013** à **12:01**

Bonjour,
J'ai fais un CAP routier, j'ai eu le permis B, C et EC le jour des mes 18 ans en février 2012. En mars 2012, j'ai eu un PV pour le téléphone, j'ai perdu 3 points que j'ai récupéré par un stage. En 2013, j'ai perdu 6 points pour alcoolémie (0.35 mg/l). En juillet 2013, j'ai égaré mon portefeuille avec tous mes papiers dont mon permis. En aout 2013, j'ai reçu une 48SI me disant que mon je devais rendre mon permis car j'avai perdu 6 points. Ce que je n'ai pas fais puisque je l'ai égaré.
Mes questions sont :
Que faut il que je repasse dans 6 mois code + conduite ou uniquement le code ?
A partir de quelle date part le délais de 6 mois quisque je n'ai pas rendu de permis ?
Merci de votre réponse
Cordialement
Bastiano

Par **Tisuisse**, le **10/09/2013** à **18:58**

Bonjour,

Permis depuis moins de 3 ans ce sera repassage du code ET de la conduite. Le code sera valable pour toutes les catégories mais il faudra la conduite pour chacune.

Le délai de 6 mois débutera le jour où, nanti de votre 48SI (ou un dupplicata que vous demanderez en préfecture) vous remettrez votre permis en préfecture.

Cependant, vous pourrez profiter de ces 6 mois pour retourner en auto-école et pâsser les différentes épreuves mais vous ne récupérerez un nouveau permis qu'à l'expiration de ces 6 mois. Vous serez à nouveau en probatoire pour 3 ans avec le A à l'arrière et les limites de vitesses des probatoires.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés